

5^c Journal du Lot 5^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAYAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

CHOSSES MILITAIRES

Tout le monde a lu le petit discours que le Président de la République a prononcé au dîner qui a clôturé les grandes manœuvres de l'Est.

Dans ce discours, après avoir condamné les doctrines de M. Hervé, le Président de la République s'est hautement félicité de l'excellent état d'esprit qui anime nos officiers et du dévouement que ces officiers manifestent à l'égard des institutions républicaines.

Cette affirmation a provoqué chez l'un de nos confrères républicains de la capitale un vif mécontentement qui se traduit par de violents reproches adressés à M. Loubet.

Il est évident — nous ne songeons pas à le nier — que de trop nombreux officiers, loin d'être animés de bons sentiments à l'égard de la République éprouvent pour elle une haine, ou tout au moins un manque de sympathie, qu'ils ne songent pas à dissimuler. Nous n'ignorons pas que la plupart des grands commandements sont confiés à des généraux noiroirement connus par leurs opinions cléricales et que, pendant de longues années, les officiers républicains, victimes du mouchardage clérical, se sont vus frappés d'un véritable ostracisme qui les condamnait, quelle que fût leur valeur, à végéter dans les situations inférieures.

Nous nous sommes trop souvent élevés contre cet état de choses pour songer à le nier. Mais il faut bien convenir qu'il n'appartenait pas à M. Loubet d'en faire le sujet de son discours après les grandes manœuvres de l'Est. D'abord, parce que en le faisant, il serait sorti du rôle que lui impose la Constitution, ensuite parce que le chef de l'Etat ne peut pas proclamer publiquement que le gouvernement qu'il représente est antipathique à une partie des chefs de l'armée et, enfin, parce que M. Loubet parlait devant les représentants de toutes les nations européennes.

Certes les républicains n'abandonnent rien de leurs griefs légitimes et continuent à réclamer du ministre de la guerre une vigilance constante et une fermeté inébranlable pour maintenir dans le devoir tous ces officiers auxquels la démission du général André avait rendu quelque espérance; les républicains réclament toujours que les innombrables iniquités commises contre les officiers sincèrement dévoués à la République, soient réparées et qu'on s'efforce d'introduire dans l'armée une mentalité démocratique conforme à celle qui règne dans le pays... Mais ce n'est pas en face des étrangers qu'il convient de faire entendre de pareilles récriminations. Ils en concluraient immédiatement que la France n'a pas confiance en son armée, que celle-ci divisée contre elle-même, serait incapable d'offrir à un adversaire quelconque une résistance sérieuse.

On conviendrait que M. Loubet eût étrangement compris son rôle si, par des paroles imprudentes, il avait provoqué de telles réflexions chez les représentants des armées étrangères qui l'écoutaient.

Les reproches violents que lui adresse notre confrère sont donc absolument injustes. Quant à croire que M. Loubet en agissant ainsi a voulu ne pas froisser les réactionnaires, cela n'est pas davantage admissible. Les sentiments du Président de la République sont connus et sa fermeté républicaine est hors de doute. Depuis bientôt sept ans qu'il exerce sa haute magistrature, aucun acte n'a pu laisser soupçonner la moindre défaillance de sa part et d'ailleurs, comment pourrait-il éprouver quelque sympathie pour un parti qui l'a assailli de pires injures, le jour où il a été élu et qui, depuis lors, n'a pas cessé de le couvrir des outrages les plus grossiers?

M. Loubet a donc été très heureusement inspiré en ne faisant entendre à ce banquet que des paroles de paix.

Ce n'est d'ailleurs pas par des paroles que l'on rendra à la République une armée républicaine; mais bien par des actes. Et ce n'est pas au Président de la République qu'il appartient de les accomplir, mais bien au ministre de la guerre.

Emile LAPORTE.

Les Prétendants de France

Les prétendants ou leurs familles ne sont vraiment pas en veine.

Le duc d'Orléans, l'héritier de nos rois, a été obligé, pour se donner un maintien, de faire au Groënland une croisière qui nous laisse très froids.

Sans doute, le « prince » s'est rendu compte que la zone glaciale est celle même qui rappelle le degré de vitalité et l'intensité des sympathies dont jouit la cause monarchique en France.

Nous allons connaître, avant peu, le dernier mot des recherches ou expériences frigorifiques du descendant de Saint Louis et de Henri IV.

Dés à présent, on peut être certain que le prétendant, qui vient de découvrir tant de glaçons dans les parages de l'Extrême-Nord, en verra encore bien d'autres à Ostende, où il va recevoir ses amis.

La température de ces réceptions sera vraisemblablement encore plus froide que celle du Groënland. Plus que jamais, les royalistes ont des mines de « fossiles. »

Tout compte fait, leur lot est encore meilleur que celui des Bonaparte, lesquels n'existent plus, et encore, au degré extrêmement vague, que dans la personne du général Louis-Napoléon, frère de Victor.

La sollicitude paternelle avait cru faire un coup magistral en plaçant Louis-Napoléon au service de la Russie... Certains s'amusaient à prédire une grande victoire franco-russe, remportée par le général Bonaparte: c'eût été la revanche du destin!

Or, le général Bonaparte n'a été, jusqu'à présent qu'un obscur officier de cosaques; le tsar vient de le nommer gouverneur du Caucase, avec pouvoirs illimités... Br! il l'envoie opérer à Bakou.

Or, à Bakou, il n'y a point de tremplin pour la gloire, il n'y a que des puits tragiques, pleins de flammes et de sang!

Nicolas II a été quelque peu ironique en confiant à un Bonaparte une mission de ce genre.

Le Nègre et l'Empereur

Il vient de se passer, à la Cour de Vienne, un fait du plus haut comique et dont Saint-Simon se serait poudré les lèvres. Un nègre bon teint, et qui plus est musulman, a trouvé le moyen de rouler, comme on dit, l'empereur d'Autriche et son ministre.

L'habile mystificateur dit se nommer Hadji Abdullah Sadik. C'est un petit propriétaire d'Abyssinie qui, avec l'autorisation de Ménélik, avait suivi la mission éthiopienne à Constantinople.

Là, il intrigua tellement avec Izzet Pacha, que le chef de la mission crut devoir se débarrasser de ce peu scrupuleux personnage. Hadji Abdullah, sans demander ses restes et ses paquets faits, visita successivement les principales capitales de l'Europe pour se faire la main. Il descendait, le mois dernier, dans un des grands hôtels de Vienne et se fit annoncer, dès le lendemain, comme envoyé extraordinaire de Ménélik et chargé de remettre à François-Joseph une lettre autographe, fabriquée d'ailleurs de toutes pièces. Le message était accompagné de cadeaux: objets en ivoire, belle dent d'éléphant, le tout pas très rare en Ethiopie.

Le comte Goluchowski donna dans le panneau, reçut officiellement le prétendu représentant du roi des rois, et l'empereur lui accorda une audience et prit de ses mains le message et la dent.

Celle-ci fut exposée dans une des plus belles salles du Musée de Vienne, et les journaux viennois parlèrent de l'événement avec enthousiasme. Le nègre fut bombardé commandeur de l'Ordre de Léopold. Il joua son rôle en acteur consommé jusqu'au bout. Il développa ses idées sur les avantages à retirer par le gouvernement autrichien des relations commerciales et industrielles avec l'Ethiopie, sur la création d'une banque autrichienne à Addis-Ababa, etc. Hadji Abdullah fut le lion de Vienne.

Cependant, un employé, authentique celui-là, de Ménélik, crut devoir prévenir discrètement le gouvernement autrichien de la supercherie. On resta sourd à son avis et peu s'en fallut qu'on ne le traitât lui-même de calomniateur. Entre temps, le nègre jugea prudent de s'éclipser, comme un simple soleil.

On a annoncé son départ pour Berlin où il roulera peut-être Guillaume II, en personne.

Les troubles en Russie

L'université révolutionnaire

Sur les 6.000 étudiants de l'Université de Moscou, 1.341 ont assisté à une réunion dans laquelle trois programmes ont été adoptés.

Dans le premier de ces programmes, on déclare que les signataires renoncent à la lutte politique passive, c'est-à-dire à la grève, et reviennent dans les locaux de l'Université, mais seulement pour faire de l'agitation et de la propagande révolutionnaire dans la masse de la population.

Dans le second on exprime l'intention de faire de l'Université de Moscou un foyer de révolution et de la transformer en une école politique. Le troisième programme maintient l'obstruction, considérée comme nécessaire, parce qu'elle constitue le seul moyen dont les étudiants disposent pour soutenir la lutte politique.

Protestation des Arméniens

L'évêque arménien a adressé au lieutenant impérial du Caucase une protestation contre l'accusation d'avoir provoqué les hostilités dirigées contre les Arméniens. Ceux-ci ont été au contraire, d'innocentes victimes ruinées par les massacres des Tartares. Néanmoins, les Arméniens, désireux de la paix, sont maintenant encore disposés à une réconciliation basée sur une garantie réciproque, pour eux-mêmes et pour les Tartares, de la sécurité ultérieure des personnes et des biens, sous la protection réellement efficace des autorités et des troupes russes.

Une pareille paix serait la seule garantie sérieuse de la pacification du Caucase.

En Pologne

On mande de Varsovie: Samedi soir à sept heures, la police a fermé les portes publiques du centre de la ville, où des milliers de juifs se promenaient à l'occasion du Sabbat. Elle a fermé les portes et a fouillé tous les promeneurs.

Deux cents arrestations ont été opérées.

Nouvelles révoltes

L'Exchange-Company publie un télégramme de Nijni-Novgorod disant qu'une formidable révolte a éclaté dans cette ville.

D'après le Sunday-Times, on aurait reçu à Londres des nouvelles très graves de Riga, où les révolutionnaires seraient les maîtres de la situation.

MOTS DE LA FIN

Entre femmes de médecins: — Le banquier que votre mari sognait depuis deux ans est-il parti? — Il en est loin. — Qu'est-ce qu'il a? — Trente millions de fortune.

La paix russo-japonaise

Les japonais à Sakhaline

Les autorités de Sakhaline rapportent officiellement que les Japonais sont en train de ruiner rapidement la population. Ils forcent les habitants à vendre les propriétés à des prix dérisoires et à signer des reçus en les menaçant de mort. Ils contraignent la population du sud de l'île à émigrer.

Les habitants du Nord en sont réduits aux mêmes extrémités, car on les dépouille de leurs marchandises, de leur bétail et de leurs maisons.

Le chef du district d'Alexandrosk annonce que cent quatre-vingts colons ont été capturés dans des marécages et décapités sans aucun motif.

Nouveaux troubles à Tokio

On câble de Tokio que de nouveaux troubles ont éclaté dans la ville, à la suite de manifestations contre le gouvernement.

La police, soutenue par les troupes, aurait opéré de nombreuses arrestations.

LA PESTE TSARISTE

En Pologne, il vaut actuellement mieux être lépreux, pestiféré ou cholérique, que se trouver au service de l'ordre public. Depuis que les partis révolutionnaires ont déclaré la guerre à la police, le simple bourgeois n'a plus qu'un seul moyen de mettre sa vie en sûreté. Il se tient à distance de ceux qui sont visés par le revolver, le fusil et la bombe. Les permis de chasse délivrés gratuitement par les comités révolutionnaires en nombre considérable ont eu pour conséquence la rapide diminution du gibier policier qui est incapable de se reproduire dans des proportions suffisantes. Personne ne veut plus être agent de police, et sous peu on espère que Varsovie sera délivrée de ce fleau. En attendant la bombe définitive, la police se meurt d'inanition.

Surtout les officiers et les hauts fonctionnaires que l'on connaît de vue, bien qu'ils se privent astucieusement de l'éclat de leurs uniformes. Quand un *pristavo* (lieutenant de police) monte en tramway, le public le quitte à l'arrê suivant, de peur de sauter avec lui. On a vu des wamen et des contrôleurs abandonner leur véhicule en pleine rue et risquer la révocation plutôt que la mort menaçante. Les malheureux représentants du tsar doivent porter la barbe en broussaille. Aucun coiffeur ne consent à les raser à moins que leur boutique ne soit gardée, pendant l'opération, par un double cordon d'infanterie, ou mieux encore de cosaques. Les flacons déferlent dans des fuites éperdues quand ces pestiférés font mine d'en héier un. Les magasins se vident à leur approche. Les locataires des maisons qui, du fait de leur présence, dorment sur un volcan, déguerpiissent, coûte que coûte. Bien mieux, la population se prive de l'excellente eau qu'on puisait dans les puits situés à proximité de leurs domiciles, car on craint l'empoisonnement.

L'invasion du choléra était tout à fait superflue en Pologne. La peste tsariste a engendré une panique suffisamment intense.

INFORMATIONS

Election législative

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu dimanche dans la deuxième circonscription de Nevers: Inscrits: 13 925; votants: 10 272. Ont obtenu: MM. Roblin, socialiste, 4 271 voix. Brouillet, rad. soc., 3 865 — D'Agout, de l'U. R., 2 183 — Il y a ballottage. Il s'agissait de remplacer M. Turigny, radical indépendant, décédé, qui était député depuis 1873. Il était le doyen de la Chambre.

Mort de M. Cavaignac

On annonce la mort de M. Godefroy Cavaignac, député de la Sarthe, décédé subitement dimanche soir, à son château d'Orne, près Flée, dans la Sarthe.

M. Cavaignac a succombé à une hémorragie cérébrale.

Godefroy Cavaignac a occupé une grande place dans la vie politique de ces dernières années: plusieurs fois ministre, il fut même, un instant, très populaire, car républicain de gauche il fut un des premiers à défendre l'impôt global sur le revenu.

A cet effet, il fit de nombreuses tournées en province et à Cahors même, les Cadurciens firent une chaleureuse ovation au fils du républicain de 1848, qui par sa parenté était presque un compatriote.

Mais l'affaire Dreyfus précipita la chute de M. Cavaignac qui, du haut de la tribune du Parlement affirma la culpabilité de Dreyfus et donna lecture de la pièce qui devait quelques jours plus tard être reconnue fautive et être l'œuvre du colonel Henry.

Godefroy Cavaignac depuis cette époque abandonna ses amis de la veille et se réfugia dans le camp nationaliste.

Récemment, comprenant que son impopularité grandissait de plus en plus, il annonça son intention de se retirer de la vie politique.

Cavaignac était né à Paris le 21 mars 1853, et était député depuis 1882.

M. Loubet en Espagne

Le conseil des ministres a approuvé les crédits pour les fêtes en l'honneur de M. Loubet, l'augmentation de la police à Barcelone où, s'il est nécessaire, les mesures de surveillance seront augmentées.

Le général Zapino, commandant le corps d'armée de la région, est désigné pour recevoir le président Loubet à la frontière au nom du roi d'Espagne. Le régiment d'infanterie Sicilia et d'autres troupes iront rendre les honneurs à Irun.

Les autorités de la province de Guipuscoa, des délégations municipales, des comités des diverses Sociétés françaises et espagnoles organisent une brillante réception avec le concours de la population.

La question du patriotisme

A la suite d'un article paru dans la Petite République, M. F.-B. Dumay, régisseur de la Bourse du travail de Paris, adresse à M. Turot la lettre suivante:

« Je suis, moi aussi internationaliste et antimilitariste; mais un peuple voisin était assez oublieux de ses devoirs pour se laisser conduire à l'assaut du patrimoine de libertés qui fait l'honneur de notre patrie française (rien de celle de M. Lemaître et Cie), je n'hésiterais pas, malgré mes 65 ans, à prendre le fusil pour le défendre. Il me semble que trop de socialistes oublient en ce moment que ce patrimoine n'a pas été conquis seulement par la réaction intérieure, mais qu'il l'a été aussi sur les forces de réaction extérieure. Si, en 1792, le duc de Brunswick eût pu mettre à exécution les menaces contenues dans son fameux manifeste, la France était de nouveau plongée dans les ténèbres pour un demi-siècle. »

Et qui donc l'en empêcha, si ce n'est les patriotes révolutionnaires? La race des Brunswick n'est pas éteinte, malheureusement, et il n'est pas impossible qu'une réaction extérieure pense de nouveau à éteindre le foyer lumineux qu'est la France, quoi qu'on en dise, et, le cas échéant, notre devoir serait de la défendre avec la dernière énergie et aussi de porter, si possible, nos principes chez l'ennemi. »

Les incidents de Longwy

Le ministère de la guerre communique la note suivante:

« A la suite de l'enquête sur les regrettables incidents de Longwy, le ministre de la guerre a pris les décisions suivantes: »

» Des observations ont été adressées au commandant du 20^e corps pour n'avoir pas communiqué avant le départ aux escadrons requis pour le service d'ordre à Longwy, les instructions ministérielles précédemment données au détachement de Pont-à-Mousson.

» Le colonel commandant le 9^e dragons a été puni de quinze jours d'arrêts pour avoir, malgré des prescriptions antérieures, laissé emporter la lance par les deux escadrons envoyés à Longwy.

» Enfin, sur la proposition du général commandant le 6^e corps d'armée, le ministre a présenté à la signature de M. le Président de la République un décret prononçant la mise en non activité par suspension d'emploi du lieutenant de Courcel.

» En ce qui concerne le maréchal des logis Thomassin, le général commandant le 6^e corps a fait ouvrir une enquête judiciaire au sujet des faits qui lui sont reprochés. »

Dans l'Afrique allemande

D'après une information communiquée par le gouvernement de l'Afrique orientale allemande, des attaques des rebelles en territoire manghebe ont été repoussées victorieusement. Les rebelles du pays Wagoporo ont eu 350 morts.

La colonne Grawerth, avec laquelle les communications étaient interrompues depuis quatre semaines, est arrivée à Helva. Elle a eu à soutenir six combats, dans lesquels elle a infligé à l'ennemi des pertes sérieuses.

Petites Nouvelles

M. Loubet a signé la grâce du garde-chasse Roy, condamné à mort par la cour d'assises de la Vienne. La peine a été commuée en celle de la réclusion perpétuelle.

Un grave accident s'est produit dans la nuit de dimanche en gare de Laugon. Une rame de 32 wagons d'un train de marchandises, n° 1104, venant d'Agen se détacha et roulant en arrière parcourut une longueur de 1.000 mètres et alla butter violemment contre le train n° 2122 qui arrivait. Le mécanicien, Siot, a été tué et les chauffeurs, Lissandre et Rouet, très gravement blessés.

M. Ruau, ministre de l'agriculture, et M. Bérard, ont présidé dimanche le concours agricole de Chalomont (Ain).

M. Berteaux, ministre de la guerre, a présidé dimanche l'inauguration du monument élevé à Tulle, à la mémoire du sergent Loy; un banquet de 500 couverts a eu lieu ensuite.

M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a présidé dimanche à Vouziers, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Taine.

M. Bourdeaux, juge d'instruction a reçu une dépêche de Bahia, annonçant l'extradition de Gallay, le voleur du Comptoir d'Escompte.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Brisson, dans la Dépêche: L'union des gâches est un force mise à l'épreuve; en voltant sur elle, en la maintenant, nous nous montrons fidèles à nous-mêmes et au pays républicain qui, depuis six années a mis son espoir en cette union. Que, si les radicaux se divisaient, s'ils allaient chercher les chefs de l'opposition pour en faire leurs guides, c'est alors que l'on aurait facilement raison des radicaux, qu'ils ne comprendraient plus; leur incohérence, leur abandon du passé, le fait qu'ils briseraient eux-mêmes l'instrument de leur succès, l'éparpillement qui en résulterait, les mettrait à la merci de leurs adversaires, et c'est alors que le gouver-

nement d'alors pourrait être tenté d'aiguiller dans une direction nouvelle.

La Séparation même serait menacée; car la loi n'est encore votée que par une des deux Chambres; elle reste le champ de bataille parlementaire. Telle est la raison des efforts tentés par l'opposition pour briser le Bloc; elle agit devant la majorité des spectres électoraux. En nous laissant voir ses desirs, l'opposition nous confirme dans notre ligne de conduite. Nous sommes la majorité, restons la majorité.

Revue de la presse locale

De M. Salamon, dans le *Réformateur* :

Dans un régime de libre discussion les aspirations ne sauraient se mettre en formules définitives. Les conciles n'y sauraient exister. Tous les penseurs ont le droit de donner leur opinion sur la façon d'obtenir la solution des problèmes politiques et sociaux et les excommunications ne résolvent et ne prouvent rien parce qu'un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure.

La République a dans ses flancs tous les germes de libération politique et sociale. Perfectionnons, si l'on veut, ce merveilleux instrument de progrès.

Mais gardons la République.

Le *Quercinois* déplore que la presse catholique ne soit pas soutenue par ses fidèles :

Sur 174 journaux quotidiens de Paris, il y en a 136 qui sont ennemis du christianisme...

La presse catholique n'est pas soutenue en France. Pourquoi ne la reconnaitrions-nous pas ?

Les Français sont certainement généreux : leurs dons pour les œuvres de religion et pour les œuvres de charité en sont la preuve.

Ils contribuent à soutenir de leur argent l'admirable Société pour la Propagation de la Foi, dont les travaux extraordinaires, opérés dans les missions lointaines ne sont point inconnus à nos lecteurs. Mais les catholiques français semblent avoir complètement négligé d'avoir une presse qui leur soit propre. Et ainsi, contrairement à cet état de choses qui existe dans notre pays, non moins qu'en Angleterre et en Allemagne, on n'a point infusé aux catholiques français cet esprit qui ressentirait vivement les procédés de M. Combes et de ses associés, tous comme lui ennemis de l'Eglise.

CHRONIQUE LOCALE

CULTURE DU TABAC EN 1906

Nous donnons en 4^e page le tableau présentant la fixation des jours pendant lesquels les Cultivateurs seront admis à faire la déclaration de planter du tabac en 1906.

Situation agricole

L'*Officiel* publie les rapports des professeurs d'agriculture sur la situation agricole en France adressée au ministère de l'agriculture.

Voici la situation du département du Lot :

Le mois d'août a été sec et chaud pendant la première quinzaine, aussi les dépiquages des céréales touchent-ils à leur fin. La qualité et la quantité du blé sont moyennes, celle de l'avoine est bonne et supérieure à celle de 1904.

Les plantes sarclées, un peu éprouvées par les fortes chaleurs de juillet et d'août, se sont développées rapidement à la suite des pluies de la fin du mois et promettent des rendements très satisfaisants.

Les dernières coupes des prairies artificielles et les regains des prairies naturelles donneront de bons résultats, ce qui compensera dans une certaine mesure le déficit de la première coupe des prés naturels. Le temps lourd et orageux a favorisé le développement des maladies cryptogamiques, aussi la récolte déjà diminuée par la coulure sera-t-elle inférieure à celle de 1904. On compte sur une bonne récolte de truffes. On se plaint de la récolte de la noix, les fruits sont petits et tombent beaucoup.

Deuxième session de baccalauréats

La date de l'ouverture de la deuxième session des baccalauréats est fixée au lundi 16 octobre 1905. Les inscriptions sont reçues, du lundi 18 septembre au samedi 30 septembre inclus, les jours non fériés de 9 à 11 heures du matin au Secrétariat de la Faculté des Lettres.

A. — pour le Baccalauréat ès-Lettres 2^e partie.

B. — pour la 1^{re} partie ainsi que pour la 2^e partie (1^{re} série lettres Philosophie) du Baccalauréat de l'enseignement secondaire classique et du Baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne.

C. — pour les mentions, ci-après désignées, de la 1^{re} partie du Baccalauréat de l'enseignement secondaire.

lauréat de l'enseignement secondaire :

Latin-Grec, Latin-Langues vivantes, Latin-Sciences.

D. — pour la mention Philosophie de la seconde partie du Baccalauréat secondaire.

Les compositions se feront simultanément à Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse dans l'ordre qui sera ultérieurement fixé.

Une session réservée spécialement aux candidats appelés sous les drapeaux ou admis à devancer l'appel s'ouvrira le samedi 30 septembre à la Faculté des Lettres de Toulouse pour le Baccalauréat secondaire moderne 2^e partie Lettres-Philosophie ; baccalauréat secondaire classique 2^e partie Lettres-Philosophie ; baccalauréat secondaire (nouveau régime) 2^e partie Philosophie.

Les compositions écrites auront lieu à Toulouse à ladite Faculté le samedi 30 septembre aux heures suivantes : à 6 h. 3/4 du matin, composition de philosophie ; à 1 h. 3/4 du soir, composition scientifique.

CAHORS

CRITIQUES INJUSTIFIÉES

Est-ce sérieux, ou est-ce une plaisanterie ? On nous permettra de poser pareille question à notre confrère de l'*Union Républicaine* qui, depuis quelques jours aiguise sa plume, en attendant des jours meilleurs, contre le dévoué et sympathique Conseiller général du canton de Saint-Géry.

De quel crime celui-ci s'est-il rendu coupable envers notre confrère, et de quelle colère ce dernier poursuit-il M. Talou.

C'est à n'y rien comprendre, surtout quand on voit l'*Union* traiter Talou « d'intrigant !!! » — rien que ça — et contester presque son républicanisme !

Cela est-ce sérieux ou est-ce une simple plaisanterie qui donne matière à quelques entrefilets hebdomadaires ? peu nous importe. Mais il est de toute évidence, pour tous les gens de bonne foi, pour tous les démocrates qui connaissent Ernest Talou, que les critiques, les allusions, les insinuations qui lui sont décochées, ne portent pas.

A Cahors, son nom est trop connu, trop respecté ; il a été suffisamment mêlé à nos luttes politiques, pour que nul ne croit — les réactionnaires surtout — que Talou est l'homme de la division et un renégat des principes républicains.

Nous n'avons pas ici pour l'instant à envisager l'opportunité ou l'inopportunité de la candidature d'Ernest Talou au Sénat.

Chaque citoyen est libre, à notre avis, de faire acte de candidature, si cela lui plaît ; car les Congrès d'où les blocs sortent soi-disant taillés, « inefritables », ne donnent pas toujours, auprès du gros des électeurs les résultats attendus, surtout, lorsque en l'espèce, des succès futurs n'ont principalement pas besoin que la masse des blocs pèse trop lourdement...

Mais nous le répétons, ceci ne nous intéresse encore pas ; seules aujourd'hui les attaques dont M. Ernest Talou est l'objet de la part, non pas seulement des réactionnaires qu'il a toujours combattus et vaincus dans des luttes dont les républicains se souviennent, mais même de l'*Union Républicaine*, nous préoccupent.

C'est pourquoi nous disons que c'est œuvre secondaire que d'essayer de dénigrer le républicanisme de Talou. Il est pour le bloc, le fameux bloc sénatorial, à la condition que ce bloc ne soit pas entamé par un pic qui pourrait bien, ce que l'on souhaite, arriver à faire des morceaux de ce bloc tant recommandé et que nous recommandons nous-mêmes.

Mais si, dans ces colonnes, nous recommandons ce bloc à tous les démocrates, c'est parce que nous voudrions empêcher que ce pic — en l'espèce, ce serait M. Rey — ne le détruise.

Tous les républicains n'ont qu'un but : être représentés par des républicains sincères et non plus par des hommes qui cherchent leur voie un peu dans toutes les directions.

Avec le bloc sénatorial tel qu'il est, avec Talou, nous n'avons rien à craindre sur ce point-là.

Et du reste, puisque le républicanisme de Talou est contesté... par l'*Union*, nous nous contenterons de citer — ce qui est même superflu pour tous ceux qui sont au courant de la vie publique dans le Lot — les lignes suivantes du *Réformateur* de dimanche : « Personne ne peut douter du républicanisme de Talou et personne n'en doute ».

Quel crime a donc commis M. Talou envers l'*Union Républicaine* ? De quelle colère l'*Union* poursuit-elle M. Ernest Talou pour arriver à contester un républicanisme qui ne fait de doute pour personne ?

M. Talou n'a, dans tous les cas, jamais promis de faire campagne pour

M. Rey aux élections sénatoriales prochaines.

Dès lors, nous ne comprenons pas, mais là, pas du tout, pourquoi des critiques s'élevaient contre son républicanisme ; fallait-il qu'il promit de soutenir M. Rey, au cas où celui-ci serait candidat ?

LOUIS BONNET.

MAUVAISE NOUVELLE

Chemin de fer de Cahors à Moissac

Verrons-nous ou ne verrons-nous pas ce chemin de fer de Cahors à Moissac ? Populations de la Barge-lonne, de Montcuq, il semble que vos desirs ne se changent pas de sitôt en réalités.

Les lettres officielles, officieuses, reçues par nos honorables et publiées par tous nos journaux, relatives à la construction de cette ligne si impatientement attendue, risquent fort de rester lettres mortes. Nous apprenons avec peine, que la construction de la ligne de Cahors à Moissac pourrait être reléguée à une époque plus éloignée, et il paraîtrait que la raison de cette relégation résiderait dans l'augmentation des dépenses entraînées par la construction de la voie normale.

On sait, en effet, que tout d'abord, la voie de la ligne Cahors-Moissac devait être d'un mètre de largeur ; et que depuis on avait réclamé la voie normale.

Or la Compagnie refuse de payer le supplément des dépenses nécessitées par cette modification des plans.

On devra plaider ; mais jusqu'à quelle date chicanes et procès vont-ils prolonger l'attente des populations intéressées à la construction de la ligne Cahors-Moissac ?

L. B.

RENTREÉ DES CLASSES

Dans les écoles primaires publiques

La rentrée des classes dans les écoles primaires publiques du département a lieu lundi, 2 octobre à 8 heures du matin.

A Cahors la municipalité s'occupe activement de remettre les écoles dans un état d'hygiène convenable, après le séjour des territoriaux et des réservistes dans les locaux scolaires.

Une classe enfantine est créée à St-Georges et l'institutrice est nommée. Dans les sections de Bégoux, St-Henri, Lacapelle, Larozière, St-Cirice, les ouvriers maçons et charpentiers, se hâtent fiévreusement d'élever des constructions nouvelles.

A l'importante école de la rue du Lycée, la cour, trop petite, a été considérablement agrandie et un nivellement général du sol, suivi d'un terrassement, a complètement assaini l'établissement. Aujourd'hui l'air et la lumière emplissent les cours et les flaques d'eau n'existent plus.

Nous devons cependant regretter qu'un préau couvert, indispensable, n'ait pas été construit avant la saison d'hiver. Pourquoi ?

L'école de filles installée dans l'ancien établissement des « Carmes » est en bon état d'entretien.

Une construction neuve s'élève même dans le jardin en face de l'établissement, masquant ainsi la vue de ce magnifique bâtiment.

Evidemment cette construction ne peut être que provisoire et faite pour des besoins immédiats, mais destinée à disparaître à bref délai.

C'est la question que se posent tous les Cadurciens qui admirent cette... construction et le mur gigantesque élevé du côté de la rue Ste-Claire.

O beautés de l'architecture locale ! A la rue Fénelon, rien de fait. Les enfants continueront à s'entasser dans les classes trop pleines et les maîtresses à succomber sous le faix d'un travail hors de proportion avec leurs forces.

A quand la création de ce poste d'adjointe qui s'impose depuis si longtemps ?

Les conseillers municipaux ne se désintéressent certainement pas de la question.

Il y a là une question d'humanité au premier chef. Maîtresses et élèves ont souffert trop longtemps.

Nous n'insistons pas davantage aujourd'hui, mais nous reviendrons prochainement sur cette affaire si satisfaction n'est pas donnée pour la rentrée.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, en date du 25 septembre, sont nommés instituteurs :

MM. Bennet, de Labathude à Frays-sinhes ; Garrigues de Ganic (Castelnaud), à Lascabanes ; Carriol, instituteur dans la Corrèze, à Sarrazac ; Bosc, en congé, pour service militaire, adjoint à Figeac.

Institutrices : Mmes Sébal, de Montfaucon à Saint-Michel-de-Cours ; Bouscary, de Saint-Michel-de-Cours à Brouelles (Maxou) ; Gibert, de Brouel-

les (Maxou) à Sèniègues (Montfaucon) ; Dégame, de Sousserac à Saint-Michel-Loubéjou ; Guillard, de Saint-Jean-Lespinasse à Cadrieu ; Laval, de Calviac à Sousserac ; Estival, de Rudelle à Saint-Jean-Lespinasse ; Latapie, de Leyme à Rudelle ; Vidal, de Cahors (rue du Lycée) à Mercuès ; Cayrouse, de Mercuès à Larozière (Cahors) ; Jouffreau, de Puy-l'Evêque, à Cahors (rue du Lycée) ; Lafage, de Pontcirq à Luzech ; Garrigues, de Ganic (Castelnaud) à Lascabanes ; Chappou, de Lacamadouret à Ganic (Castelnaud).

Postes et Télégraphes

Parmi les candidats reçus pour l'emploi de Commis des Postes et Télégraphes, nous relevons pour le département du Lot, les noms de nos compatriotes :

MM. Cambar, Alphonse-Gaston, avec le n° 138 ;
Brassier, Joseph, avec le n° 177 ;
Bordes, Cyprien-Joseph, avec le n° 214 ;
Bigou, Robert-Jean-Roger, avec le n° 242 ;
Gibert, Antoine-Louis, avec le n° 342 ;

Changement de foire

Le maire de Cahors a l'honneur d'informer le public que le 1^{er} octobre tombant un dimanche, la foire de Cahors aura lieu le lundi 2 octobre.

Syndicat des planteurs de tabac du Lot

Assemblée générale de syndicat des planteurs de tabac, le dimanche 1^{er} octobre, à la mairie de Cahors, à trois heures du soir.

Ordre du jour : Fondation de la Fédération ; mode d'élection des candidats à l'expertise et à la caisse d'assurance ; tabac d'exportation ; communications importantes ; adhésions d'adhérents.

Nécrologie

Lundi ont eu lieu à Cahors les obsèques de M^{me} Contou, mère de MM. Contou, huissier et Ernest Contou, directeur de l'Ecole d'Aquitaine à Chalais, auxquels nous adressons nos plus sincères condoléances.

M. Chastagnol, inspecteur du travail, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, décédée subitement à Souillac.

Dans cette pénible circonstance, nous adressons à M. Chastagnol nos plus sympathiques sentiments de condoléances.

Trésorerie générale

Le public est informé que depuis le Lundi 25 Septembre, les bureaux de la Trésorerie Générale sont transférés rue des Ecoles, dans le local de l'ancienne « Conservation des Hypothèques » (maison Vaissière) cours de la Chartreuse.

Bal de la jeunesse

Il a eu lieu, samedi soir au milieu d'un décor que tapissiers et horticulteurs avaient eu à cœur de rendre ravissant, dans la vaste salle du théâtre.

La jeunesse cadurcienne un instant ennuagée par la pluie qui n'a cessé de tomber durant la journée de samedi, vit que ses efforts pour faire bien, n'avaient pas été inutiles car le beau sexe répondit aimablement aux invitations.

Il faut ajouter que la soirée était délicieuse : un ciel étoilé et un temps doux avaient vite dissipé les craintes qu'une journée pluvieuse avait fait naître.

Et le bal fut charmant : conduit par un orchestre composé des meilleurs musiciens de notre excellente société musicale l'*Avenir Cadurcien*, les couples nombreux tournoyèrent dans des valse folles, ou se balancèrent dans des mazurkas et scottisch languoureuses.

Durant toute la soirée, jusqu'au matin vers 5 heures l'entrain fut grand parmi danseurs et danseuses, ce qui, une fois de plus, a permis de constater le succès toujours énorme obtenu par cette fête inaugurée il y a quelques 15 ans déjà.

Une quête pour les pauvres, faite pendant le bal a été très fructueuse. Les jeunes gens organisateurs de cette fête méritent de vifs remerciements pour la belle soirée qu'ils ont offerte à la population cadurcienne et pour la belle œuvre de charité qu'ils ont accomplie avec tant de tact et de dévouement.

Orage

Lundi soir, vers 5 heures, un orage assez violent a éclaté sur notre ville.

Le tonnerre s'est fait entendre durant plus d'une heure, et la foudre croit-on est tombée sur plusieurs points des environs.

Une forte pluie n'a cessé de tomber pendant plusieurs heures, au grand désespoir de vendangeurs dont les récoltes ont déjà trop souffert par suite des pluies de ces jours derniers.

Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni lundi 25 septembre à 10 heures, sous la présidence de M. Mazières.

Étaient présent : MM. Mazières, Pagès, Bénays, Delteil, Fournié, Cayla, D^r Gélis, Phalip.

S'étaient fait excuser : MM. Durand, Delrieu, Cambornac.

M. Virenque, secrétaire général, délégué de M. le Préfet, assiste à la séance.

M. Mazières fait l'éloge funèbre de M. Garrigues, décédé.

Le procès-verbal des deux dernières séances est adopté.

Le Conseil renouvelle le vœu tendant à l'établissement d'un courrier entre Limoges et Saint-Projet passant par Beauregard.

Un vœu tendant à la création d'une recette auxiliaire des postes à Beauregard est émis.

Le projet n° 3 de répartition de la contribution personnelle-mobilière est adopté.

Ce projet est le même que celui de l'an passé qui a fait bénéficier l'arrondissement de Cahors d'un dégrèvement de 2 500 fr. environ.

M. Bénays, dépose deux vœux tendant : 1^o que le courrier de Montcuq, partant de Cahors à minuit quitte Cahors vers 7 heures du matin, après l'arrivée de l'express de Paris.

2^o tendant à ce que le ministre des Travaux publics hâte les formalités qu'il reste à accomplir afin de pouvoir déposer à bref délai le projet de déclaration d'utilité publique de la ligne de Cahors à Moissac.

M. Phalip dépose un vœu tendant à ce que le tramway de St-Martin à Limoges figure en première ligne parmi les exécutions projetées, concurrentement avec le tramway de Castel-franc-St-Clair. Ces vœux sont adoptés. La séance est levée à midi.

Conférences agricoles

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera, dimanche 1^{er} octobre, des conférences agricoles pratiques :

A Maxou, à 10 h. du matin sur les sociétés agricoles de prévoyance ; à Francoules à 3 heures du soir sur les assurances mutuelles contre la mortalité du bétail.

Tribunal Correctionnel

Audience du 23 septembre 1905

Le tribunal confirme le mandat de dépôt du sieur Doussis, sans domicile fixe, mis en état d'arrestation pour mendicité et vagabondage.

Le sieur Fortuné Chaîne, dix-sept ans, né à Marseille, sans domicile fixe, poursuivi pour le double délit d'infraction à la loi sur les chemins de fer et vagabondage, est condamné à 16 fr. d'amende pour le premier délit, et relaxé pour le second.

Le sieur Hébrard, soixante ans, de Cahors, contrebandier incorrigible d'allumettes, est condamné pour la seizième fois à 300 francs d'amende.

Le tribunal rend ensuite son jugement dans les deux procès intentés à M. Plantade, directeur-gérant du *Quercinois*, par la Société de libre pensée « Science et Raison », et par la Chambre syndicale des ouvriers mineurs, manoeuvres, terrassiers, etc.

Par jugement longuement motivé, en ce qui concerne le procès intenté par la Chambre syndicale des ouvriers mineurs, manoeuvres, et terrassiers, etc., le tribunal décide que le syndicat n'est pas suffisamment désigné dans l'article comme personnalité morale et qu'il n'a pas droit de poursuivre au nom de la minorité des membres qui sont indiqués dans le même article.

En conséquence, le tribunal acquitte le *Quercinois*, et condamne le Syndicat à tous les dépens.

Dans le procès intenté par la Société de libre pensée « Science et Raison », le tribunal condamne le gérant du *Quercinois* à 16 fr. d'amende (loi Bérenger), 25 fr. de dommages-intérêts et ordonne l'insertion du jugement dans le *Quercinois*.

La nommée Ludovine Delbreil, femme Blez, de Puy-l'Evêque, qui a négligé de déclarer un enfant nouveau-né, est condamnée à 5 francs d'amende (loi Bérenger).

Le sieur Auguste Bès, de Cahors, qui a porté des coups et fait des blessures à sa femme, ne comparait pas à l'audience. Le tribunal porte défaut contre lui et le condamne à 25 francs d'amende.

Le sieur Léon Gaillard, 38 ans, de Labastide-Marnhac, qui a porté des coups et fait des blessures au sieur Besson, de l'Hospitalet, est condamné à 30 francs d'amende (loi Bérenger).

Le sieur Antoine Dutil, dix-huit ans, de Labastide-Marnhac, comparait devant le tribunal sous l'inculpation de tentative d'escroquerie.

Après l'audition de sept témoins et la plaidoirie de M^e Lacaze, le tribunal condamne Dutil à 30 francs d'amende (loi Bérenger).

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les Ombrières du vieux Louvre ».

Arrondissement de Cahors

Catus

Actes de probité. — M. Delvielle, ébéniste à Martel a installé dans notre ville un manège de chevaux de bois. Quoique sa profession soit humble, il n'aime pas le bien qui n'est pas le fruit de sa peine. Deux exemplaires en sont la preuve.

Le 22 septembre dernier, jour de foire à Catus, il a trouvé deux porte-monnaies dans les circonstances suivantes : le 1^{er} qui contenait une vingtaine de francs, a été trouvé par lui dans une voiture du manège. Une jeune fille, tout entière à sa joie de tourner l'y avait laissé tomber sans s'en apercevoir. Bientôt après elle revenait en pleurs demander si on l'avait trouvé. Il lui a été rendu aussitôt.

Le deuxième qui contenait 60 francs en or, a été ramassé par M. Delvielle dans les circonstances suivantes : le 1^{er} qui contenait une vingtaine de francs, a été trouvé par lui dans une voiture du manège. Une jeune fille, tout entière à sa joie de tourner l'y avait laissé tomber sans s'en apercevoir. Bientôt après elle revenait en pleurs demander si on l'avait trouvé. Il lui a été rendu aussitôt.

Le deuxième qui contenait 60 francs en or, a été ramassé par M. Delvielle dans les circonstances suivantes : le 1^{er} qui contenait une vingtaine de francs, a été trouvé par lui dans une voiture du manège. Une jeune fille, tout entière à sa joie de tourner l'y avait laissé tomber sans s'en apercevoir. Bientôt après elle revenait en pleurs demander si on l'avait trouvé. Il lui a été rendu aussitôt.

Le temps a été magnifique ; aussi la foire s'en est ressentie par l'absence de certains vigneron qui ont voulu profiter de ce rare beau jour.

Cours pratiqués :

Les bœufs de boucherie se sont très bien vendus au cours ordinaire. Ceux de travail ont eu pas mal d'acheteurs et à de bons prix. Les bêtes à laine valaient 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilo, poids vif.

Les porcs pour la charcuterie se payaient 0 fr. 50 la livre, poids vif.

Sous la Halle le blé a valu de 12 à 14 fr. les 80 litres, selon qualité, l'avoine 6 fr. à 6 fr. 75 ; le maïs, 13 fr. ; les fèves, 12 fr. les 50 kilos.

Bon nombre d'œufs adultes ont figuré sur le marché et se vendaient de 12 à 13 fr. la paire. La volaille valait 0 fr. 75 à 0 fr. 80 la livre. Les œufs 0 fr. 70 la douzaine.

Fraysinet-le-Gélat

Dimanche dernier, le Conseil municipal avait été convoqué pour trancher quelques affaires courantes. Au moment où les conseillers allaient se séparer, l'un d'eux demanda à M. Béral, maire, quelle était, à son avis la ligne de tramway qui avait le plus de chances d'être agréée par le Conseil général, celle qui, partant de Gourdon et passant par Cazals, les Arques et les Junies aboutirait à Castelnaud ou celle qui, partant également de Gourdon et passant aussi par Cazals, emprunterait ensuite la longue vallée qui s'étend de Cazals à Fumel et desservirait les communes de Montcléra, Fraysinet, St-Caprais, Cassagne, Montcabrier, St-Martin et Condat. M. Béral répondit d'abord qu'il s'était depuis longtemps engagé à soutenir le premier tracé. Nous serions curieux de savoir vis-à-vis de qui M. Béral s'est engagé de la sorte et surtout à quel titre il s'est lié. En présence de la protestation unanime des conseillers présents, le maire se résolut à invoquer les grands principes, disant qu'il faut sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt général. Mais où donc git, dans la question pendante, l'intérêt le plus général ? Celui des deux tramways qui rendra le plus de services est-ce celui qui desservira les deux communes des Arques et des Junies ou celui qui drainera les minerais tout aussi abondants, sinon davantage et les produits forestiers et agricoles autrement considérables du long trajet Cazals-Fumel ?

Il importe que les électeurs de Fraysinet ne perdent pas de vue l'incident que nous venons de relater.

Lauzès

Accident suivi de mort. — Jeudi 21 courant, la femme Laborderie, née Baldy, du village de Lamglézy, commune de St-Cernin, était en service chez M. Vayssié, propriétaire à St-Martin de Vers.

Elle préparait de l'encaustique pour le nettoyage des meubles, quant, à un moment donné, l'essence qu'elle avait mise à cet effet dans une assiette prit feu.

La femme Laborderie jeta immédiatement l'assiette et son contenu dans la cheminée.

Malheureusement elle voulut éteindre le feu : et pour cela faire elle s'aïda de son tablier.

Mal lui en prit, car les flammes se communiquèrent à ses habits.

Elle sortit immédiatement appelant au secours, et trouvant divers linges qu'on avait étendus sur un mur pour les faire sécher, elle s'en empara et s'y roula dedans.

Peine perdue. Des voisins accourus aussitôt, la ramenèrent au domicile de M. Vayssié, où les meilleurs soins lui furent donnés.

En l'absence de M. le docteur Braudala, de Lauzès, M. le docteur Alayrac de Labastide-Murat, prodigua ses soins à la victime, mais en vain : Madame Laborderie est morte après d'horribles souffrances, dans la nuit de jeudi à vendredi.

Elle était âgée de 53 ans, elle laisse son mari et une fille âgée de 35 ans environ.

Aujols

Chien enragé. — Vendredi dernier, un chien de berger d'assez forte taille, sans collier et étranger à la commune, a mordu deux de ses congénères sur la place publique.

Ce chien qui présentait des allures suspectes, fut abattu par les soins des nommés : Boyer Augustin et Frayse Baptiste. Ces courageux citoyens eurent les plus grandes difficultés pour terrasser l'animal qui essuya trois coups de feu.

M. Bousquet vétérinaire à Concois, appelé par M. le Maire de la commune, a procédé à l'autopsie de ce chien sans cependant trouver de lésions permettant d'affirmer l'existence de la rage.

Mais, pour plus de précautions, le propriétaire d'un des chiens mordus a prié M. le Maire d'envoyer la tête de l'animal abattu à l'Institut Pasteur, ce qui a eu lieu immédiatement.

Les vendanges. — Nos vigneron sont satisfaits bien au-delà de leurs espérances : tel qui n'espérait récolter que 10 barriques en a eu 18 et même 20.

Plusieurs en ont récolté 40 et le plus fort 60. On espère que la qualité sera bonne. L'année 1905 sera classée à Aujols parmi les abondantes au point de vue de la viticulture.

Puy-l'Evêque

Election consulaire. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur du Journal du Lot,

C'est avec un vif plaisir que nous avons lu dans votre estimable journal de samedi, que les commerçants de Cahors allaient prendre l'initiative de rendre au commerce le droit de nommer les Juges consulaires.

Il y a longtemps que certains changements auraient dû être faits ; à notre tour nous pourrions citer des faits qui auraient démontré que certains personnalités ne possèdent rien de ce qu'il faut pour faire de bons Juges Consulaires.

Nous sommes décidés dans le canton de Puy-l'Evêque, à marcher d'accord avec les commerçants de Cahors, au moment des élections prochaines.

Nous nous tenons à la disposition du Comité de Cahors. Veuillez agréer, M. le directeur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Un groupe de commerçants.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Elections municipales. — Les élections municipales ont eu lieu dimanche à Bretenoux ; en voici les résultats :

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes MM. Ayroles (204), Trassy (203), Cayrol (203), Daraquy (203), Vaur (203), Vernhet (201), Bergues (201), Demontmaur (119), Danroc (200), Mejescaze (200), Bombezy (198).

Ces résultats étaient prévus : le comité radical de Bretenoux les avait indiqués dans sa réunion de jeudi dont le compte rendu nous parvenait trop tard pour être publié dans notre numéro de samedi.

Voici en effet la décision prise en cette séance.

Comité radical socialiste

Comme nous l'avions annoncé, les membres du bureau se sont réunis jeudi soir.

M. le président fait l'exposé de la situation politique et morale du comité, il constate un bon fonctionnement et retrace les passages difficiles qu'il a eu à franchir depuis sa formation. La coalition clérico-nationaliste a si bien senti sa puissance qu'il lui a fallu transporter la lutte sur un autre terrain, et c'est ainsi que grâce à des complicités flagrantes, cinquante électeurs étrangers à la commune viendront apporter l'appoint nécessaire de leur vote aux ennemis de la République, devant un tel état de choses, l'estime que l'abstention s'impose et après avoir entendu diverses autres explications des membres du bureau du comité on a voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que le parti radical socialiste à Bretenoux, a toujours fait son devoir tant dans les luttes électorales que dans le soutien qu'il a donné au ministère Combes et à celui qui lui a succédé, mais que l'élection de dimanche étant viciée par un grand nombre d'électeurs forains,

« Considérant aussi qu'un certain nombre d'électeurs, tous appartenant au comité qui votaient depuis longtemps à Bretenoux ont été rayés contre toute équité, grâce à des complicités, « Décidant que le comité radical socialiste de Bretenoux ne présentera pas de liste au scrutin du 24 septembre. Ses membres ne prendront pas part au vote sauf quelques exceptions qui ont été faites et expliquées à la réunion du samedi 23 septembre soir. »

Cajarc

Union cycliste cajarcquoise. — La Société l'Union cycliste cajarcquoise s'est réunie en assemblée générale samedi soir, à huit heures.

Il a été décidé, sur la proposition du président, que l'état de la saison ne permettant pas pour le moment d'organiser de sorties officielles, la Société devait se contenter d'encaisser ses cotisations pour organiser une fête à Cajarc, à la suite de laquelle on pourrait solliciter des membres adhérents.

Il est décidé également que le concours de la Société est acquis d'avance à toutes les fêtes qui pourront être organisées à Cajarc, à tout ce qui peut intéresser ou amuser notre population.

Regrettable imprudence. — Tout récemment, les ouvriers occupés au dépiquage du blé chez Mme veuve X... du hameau de Sauzet, commune de Cajarc, se trouvaient tous, après le repas qui suivit, plus ou moins incommodés. Quelques-uns plus fortement atteints, selon les aliments consommés : on voulut, à juste titre, s'informer de la cause de ce malaise général. On s'aperçut alors que l'on avait omis bien à tort du reste, de visiter la marmite en cuivre qui avait servi ce jour-là à faire la soupe et à laquelle adhérait une couche de vert-de-gris.

Grâce à des soins énergiques, chacun s'en est tiré avec la peur, mais nous croyons devoir signaler ce fait pour mettre chacun en garde contre le retour de pareils accidents qui pourraient par la suite devenir plus regrettables.

Gréalou

Conseil municipal. — Dimanche dernier, à 7 heures du matin, le Conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. Ausset, maire.

8 conseillers étaient présents. Le Conseil décide de maintenir intact le programme décennal des chemins vicinaux et de donner la priorité à la route de Gréalou à Bougues.

Le Conseil vote une somme de 10 fr. comme souscription au monument élevé à Figeac à la mémoire des combattants de 1870-1871.

Figeac

Banquet. — Dimanche à eu lieu le banquet de la mutualité, de la société de secours mutuels de Figeac.

Le banquet avait lieu à l'hôtel des Voyageurs tenu par M. Villa. Le menu a été des mieux servis, et au dessert des toasts ont été portés.

M. Loubet, président de cette société a remercié les représentants de la presse, d'avoir répondu à l'invitation. Nous ne pouvons que féliciter la société de sa belle réunion et la remercier de son attention.

Parmi les journaux représentés au banquet citons : La France de Bordeaux, La Dépêche, La Petite Gironde, L'Express du Midi, Le Journal du Lot.

M. Bousquet-Pontié, avoué à Figeac nous adresse la lettre suivante que nous n'avons pu insérer dimanche :

Monsieur le Directeur du Journal du Lot,

Pris à partie, déjà plusieurs fois, par votre journal, j'avais méprisé jusqu'à ce jour, ces attaques ridicules et toujours anonymes.

Dans votre numéro du 17 courant, un de vos prétendus correspondants figeacois, qui, pour ne pas être de Cajarc, s'occupe par trop du conseiller général Larnaudie, s'attaque de nouveau à mon humble personne et accole à mon nom l'épithète de « cléricale », en déclarant qu'après les dernières élections municipales du 13 novembre 1904, mon nom demeurera imprimé, au fer rouge, sur le front de M. Vival.

Comment se fait-il donc, Monsieur le Directeur, que les électeurs républicains socialistes de Figeac, aux élections de mai 1904, marchand d'accord avec les adeptes figeacois de certaine loge du Pont-du-Pin, aient pris avec tant d'ardeur, la défense de ma candidature socialiste au conseil municipal, et aient passé leur entier dimanche, le 1^{er} mai, dans les salles de vote de la mairie de Figeac et du tribunal, pour surveiller les urnes, conduire leurs amis, voter tous pour moi, et, le soir de cette même élection, aient considéré mon échec comme un échec pour le parti avancé ?

Si j'étais bien et dûment reconnu républicain socialiste lors des élections de mai 1904, comment se fait-il que j'aie pu, le 13 novembre, à quelques mois seulement de distance, devenir un candidat cléricale ?

Est-ce parce que M. Vival me soutient cette fois ?

Aux gens de bonne foi de conclure. Ce qui est vrai, non contesté et non contestable, c'est que, si mon adversaire, M. le docteur Pezet, soutenu par M. Loubet, comme moi avoué, a été élu, le 13 novembre 1904, à 150 voix de majorité, c'est qu'au vote, des socialistes, des frères les plus violents de la Loge de Figeac, et de ces libres-penseurs qui ne trouvent rien de mieux pour donner une leçon de choses aux électeurs, que de célébrer avec grande fête la première communion de leurs filles et garçons, sont venues se joindre les troupes réactionnaires, dirigées par l'oncle même de M. le docteur Pezet, ancien censeur des lycées de l'Etat, aujourd'hui à la tête de toutes les œuvres pies et cléricales, et enfin inspirateur et organisateur de la future école libre de Figeac, chargée de remplacer les religieuses que le neveu met à la porte. Voilà la vérité telle qu'elle est connue de tous les honnêtes gens de Figeac.

Et maintenant, un dernier mot. Mon père, ancien avoué, a été, pendant de

très longues années, conseiller municipal et adjoint au Maire républicain de Figeac. Il était de ce groupe de démocrates patriotes qui s'étaient donnés à la République en 1870, la soutenant et la défendant aux époques les plus troublées et les plus dangereuses. Je ne demande, et je n'ai jamais demandé qu'une chose : suivre l'exemple de mon père et combattre avec M. Vival, notre député, toutes les trahisons et divisions créées par quelques gens trop pressés de frapper au cœur un honnête et ferme républicain qui a toujours su tenir ses promesses.

Attaqué, j'ai le droit de réponse ; j'espère que ma lettre sera insérée dans le numéro de dimanche, en son entier et à la même place que le dernier article qui me vise.

Figeac, le 21 septembre 1905.

Marcel BOUSQUET-PONTIÉ, Docteur en Droit, Avoué.

Seul, sans doute, M. Bousquet-Pontié a conservé un calme parfait, une attitude sereine, quand il a lu, relu, l'épistole qu'il nous a adressée : et c'est certainement avec la plus profonde confiance dans ce qu'il avait écrit et en lui-même, qu'il a mis cette épistole recommandée dans la boîte aux lettres.

Chez nous, chez tous les républicains au contraire, l'épistole a surpris ! Pensez donc ! M. Bousquet-Pontié républicain, presque socialiste ! Ça, on l'avouera, était bien fait pour surprendre.

Et ça nous a surpris ! ne nous étions donc plus de rien, à l'avenir : tout est possible.

Mais patience, croyons-nous pouvoir dire à nos lecteurs : M. Bousquet-Pontié n'y peut rien perdre.

Comme il conviendra de le faire, nos amis, les républicains de Figeac, encore plus estomacés que nous par les affirmations de M. Bousquet-Pontié, répondront.

Pour l'instant, nous n'avons, personnellement, qu'à constater la parfaite réclame que cherche à se tailler le candidat libéral de M. Vival.

Puisqu'il exigeait de nous un droit de réponse, il aurait pu attendre, avant de faire paraître sa lettre ailleurs qu'au Journal du Lot, que celui-ci l'ait au moins publiée.

On procède ainsi d'habitude ; mais trêve de ces petites chicanes pour permettre à nos amis de mieux prouver à M. Bousquet-Pontié qu'il ne fut jamais et qu'il n'est pas encore le démocrate épuré qu'il prétend être.

COMBATTANTS DE 1870-71. LOUIS BONNET.

Combattants de 1870-71. — Nous rappelons à MM. les maires des communes de l'arrondissement que pour les versements des souscriptions relatives à l'érection du monument à la mémoire des enfants morts pendant la guerre 1870-71, ils doivent s'adresser à M. Antony Certes, propriétaire à Figeac, trésorier du comité, et pour tous renseignements, à M. Léopold Delpech, banquier à Figeac, secrétaire du comité.

Les vendanges. — Les vendanges battent leur plein et se font dans de mauvaises conditions à cause de la pluie. Un grand nombre de grappes sont sérieusement atteintes par la pourriture. La récolte paraît être plus abondante qu'on ne s'y attendait malgré les pluies fréquentes et les variations brusques de température, mais la qualité sera bien inférieure. Les vins manquent généralement de couleur et d'alcool.

Tribunal correctionnel. — Audience du 23 septembre :

Après une condamnation à 16 fr. d'amende pour chasse sans permis, les affaires suivantes sont appelées :

Pierre Cayroux, 44 ans, du Bouyssou, 300 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande, et confiscation de la marchandise saisie.

— Marcellin Bach, 15 ans, de Saint-Cirgues, poursuivi pour vol, est relaxé comme ayant agi sans discernement.

— Jean-Pierre Laborie, 51 ans, métyayer à Viacaz, 50 fr. d'amende pour coups et blessures.

— Félix Ribayrolles, 42 ans, de Pontverny, 50 fr. d'amende (loi Bérenger), pour dénonciation calomnieuse.

— Henri Lestrade, 27 ans, de Saint-Céré, 16 fr. d'amende (loi Bérenger), pour blessure par imprudence.

— Auguste Galtie, 75 ans, de Saint-Cirgues, poursuivi pour blessure par imprudence, est relaxé.

— Victor Valés, 50 ans, de Cadrieu, 16 fr. d'amende pour coups et blessures.

— Louis Laporte, 45 ans, et Célestine Estival, épouse Laporte, 44 ans, de Molières, sont poursuivis pour coups et blessures réciproques. Laporte est relaxé, et sa femme condamnée à trois mois de prison.

— Calixte Conord, cinquante ans, de Molières, trois jours de prison, pour menaces de mort sous condition et coups et blessures.

Assier

Victoire. — Ainsi que nous l'avons annoncé, dimanche à eu lieu à Assier l'élection municipale complémentaire, à laquelle était candidat notre ami, le vaillant républicain, M. Doucet.

La réaction avait fait contre lui une campagne abominable au cours de laquelle ni injures, ni calomnies n'avaient été ménagées à notre candidat. Mais les efforts des républicains, l'intégrité de M. Doucet, ont eu raison de ces infâmes

manceuvres qui, dimanche ont été flétries.

Notre ami Doucet est élu à plus de 60 voix de majorité sur son concurrent cléricale.

Bravo à Assier, honneur aux électeurs !

Vive la République !

Le Journal du Lot.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concours d'animaux reproducteurs et d'instruments agricoles perfectionnés. — Samedi, jour de foire, a eu lieu, dans la cour de l'école de garçons, sous les auspices de la Société agricole du Lot, le concours d'animaux reproducteurs auquel assistaient MM. Cocula, Costes, Pauliac, sénateurs ; Lachèze et Rey, députés.

A midi, un banquet réunissait ces messieurs dans les salons de l'hôtel de l'Écu de France, tenu par M. Fajolles. Le dîner très bien servi, a été fort goûté des convives.

A une heure, le jury s'est transporté sur les lieux du concours.

Faisaient partie du jury : MM. Bourdeix, sous-préfet, représentant M. le Préfet ; Rey, président ; Brugalières, vice-président ; Aymard, secrétaire ; Pagès, vétérinaire ; Vinel, conseiller municipal de Cahors ; Deltail, vétérinaire départemental ; Dalet, Laporte, Rodes et Quercy, membres.

A quatre heures, les primes suivantes ont été décernées :

Taureaux : 1^{er} prix, Vayssières, à Puy-l'Evêque, 170 fr. ; 2^e Lery, à Souillac, 140 fr. ; 3^e Cangardel, à Marmillac, 120 fr. ; 4^e Brugalières, à Catus, 90 fr. ; 5^e Auzié, à Rouffillac, 80 fr. ; médaille de vermeil, Bessières, à Pradines.

Vaches : 1^{er} prix, réservé ; 2^e Vayssières, à Puy-l'Evêque, 100 fr. ; 3^e Brunet, à Montfaucon, 80 fr. ; 4^e M^{me} Lagarde, à Gourdon, 60 fr. ; 5^e Boyer, à Marmillac, 50 fr. ; 6^e de Fontenilles, à Souillac, 40 fr. ; 7^e Albert, à Payrac, 30 fr. ; médaille d'argent, Cangardel, à Marmillac ; médailles de bronze, Daynac, à Gourdon et Salantié, à Gourdon.

Verrats : 1^{er} prix, Laur, à Pélaçoy, 50 fr. ; 2^e de Fontenilles, à Souillac, 40 fr. ; 3^e Coldey, à Rouffillac, 30 fr. Truies : 1^{er} prix, Lanzy, à Souillac, 60 fr. ; 2^e Laval, à St-Clair, 50 fr. ; 3^e Massan, à St-Clair, 40 fr. ; 4^e Davidon, à St-Clair, 30 fr. ; 5^e Fourastié, à St-Clair, 20 fr. ; médaille de bronze, M. Delbos, à Saint-Clair.

Instruments agricoles : 1^{er} prix, Courtejoie, à Gourdon, 30 fr. ; 2^e Bouscarel, à Gramat, 25 fr. ; 3^e Malgouyerd, à Concorès, 20 fr. ; 4^e Delpech, à Fajolles, 15 fr. ; 5^e Soullignac, à Nuzéjols, 10 fr. Animaux de basse-cour : 1^{er} prix, Lascombe, à Gourdon, médaille de bronze grand module ; 2^e Daynac, à Gourdon, médaille de bronze petit module ; 3^e M^{me} Lagarde, à Gourdon, diplôme et médaille de bronze.

Primes d'honneur : Réservées Il a été prélevé sur le montant de cette prime une somme de 100 fr. pour décerner une prime d'élevage à M. Bergougnoux, à Lavergne.

Drainages et irrigations : réservé. Plantations d'arbres fruitiers : Prix, 60 fr., M. Malgouyerd, à Gourdon.

Chênes truffiers : Prix, 100 fr., M. Elie Dorval, à l'Hôpital St-Jean.

Granges et fosses à fumier : réservé. Enseignement agricole : 1^{er} prix, médaille de vermeil, Auricoste, instituteur à Gourdon ; 2^e médaille d'argent, Cennac, instituteur à Ussel ; prix supplémentaire, médaille de bronze, d'Arzac, instituteur à Concorès.

Concours de vignobles. — Première catégorie : 1^{er} prix, Calmon, à Thédrac, 100 fr. ; 2^e Planchon, à Peyrignac, 80 francs ; prix supplémentaire, Hugot, à Thédrac, 60 fr. ; médaille de vermeil, Malgouyerd, à Gourdon.

Deuxième catégorie : 1^{er} prix, Maussac à Bétaillé, 80 francs et diplôme d'honneur décerné au nom de la Société des viticulteurs de France ; 2^e Laval, à Carennac, 60 fr. ; 3^e Linol, à Sarrazac, 40 fr. ; prix supplémentaire, Mage, à Gramat ; plaquette d'argent décernée au nom de la Société des viticulteurs de France, Alibert, à Thédrac ; médaille d'argent, M^{me} Lagarde, à Gourdon.

Troisième catégorie : 1^{er} prix, Daniel Habusseau, à Saint-Cirg-Bel-Abbre, 60 fr. ; 2^e Cassan, à Thédrac, 45 francs ; 3^e Franje, à Bétaillé, 35 fr. ; plaquette de bronze, Lagarrigue, à Floirac. Vignes d'hybrides : 1^{er} prix, Sireyrol, à Saint-Clair, 50 fr. ; 2^e Artel, à Fajoles, 30 fr. ; prix supplémentaire, Foissac, à Pechbusque (Gourdon), 25 fr. ; plaque de bronze, Augustin Salgues, à Bétaillé.

Le crime de Martel. — Les nommés Louis Despages, dit Blazy, et Louis Grandon, dit Talon, détenus à la prison de notre ville sous l'inculpation d'avoir assassiné le nommé Laville, propriétaire aux Guilleries, commune de Martel, ont fait des aveux complets à M. le juge d'instruction.

Nous avons fait connaître tous les détails des circonstances dans lesquelles le crime a été commis, ajoutons simplement que les assassins ont raconté avec cynisme les circonstances de leur horrible forfait.

7^e Régiment d'Infanterie

Commission des Ordinaires

Adjudication de la fourniture de viande fraîche, du 1^{er} janvier au 30 juin 1906, le vendredi 30 octobre 1905, à la caserne Bessières, à 2 heures de l'après-midi.

Délai d'inscription, le 15 octobre 1905.

LE SOURD & LE PROFESSEUR

Elincourt, le 26 septembre 1905

Lors de la rentrée de nos écoles communales, les camarades du jeune Pinchon, âgé de dix ans, qui avaient l'habitude de railler ce dernier en raison de la surdité dont il était atteint à la suite de convulsions, ont éprouvé une véritable déconvenue, car l'enfant entend aujourd'hui sans la moindre défaillance.

Questionné à ce sujet par son professeur, le jeune Pinchon lui apprît que ses parents, sur les conseils d'un médecin, avaient décidé de le soumettre au traitement par l'Audiphone invisible.

Pour cela, ils avaient simplement écrit à M. le Directeur de l'Institut de la Surdité, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui leur envoya gratuitement, de même qu'à toutes les personnes qui en font la demande, le Journal la Médecine des Sens, où sont parfaitement décrits le prodigieux appareil et son effet sur le nerf acoustique.

Puis chaque soir, l'Audiphone fut appliqué derrière les oreilles et, au bout de vingt-cinq jours les parents constatèrent la disparition absolue de la surdité. Depuis ce temps, l'enfant se porte à merveille et sa gaieté n'a d'égalé que la joie de ses parents émerveillés de ce résultat inespéré.

Bibliographie

Si les publications scientifiques sur l'animal abondent, jamais il n'avait été consacré par l'Art de page spéciale à la Faune et voici que naissent Les Animaux d'après nature.

Les Animaux d'après nature, « crayonnés » au bout de la plume par Emile-Bayard, seront un événement dans le monde des artistes, sportsmen, éleveurs, agriculteurs, etc., ils constituent un document précieux.

Notons que la préface de cette œuvre inédite, est due au maître statuaire animalier G. Gardet et dédiée à l'éminent peintre président de la Société des artistes français, T. Robert-Flcury.

Nul doute que ce monument à la Faune, présenté luxueusement et à un prix modique par l'éditeur-imprimeur bien connu E. Bernard, ne remporte un succès mérité, tant par sa nouveauté que par son exactitude incontestable, puisque l'illustration des planches est photographique.

Nous n'insisterons pas davantage, au surplus, sur l'utilité de cette publication. Chaque numéro contient 4 belles planches en phototypie et 4 pages de texte.

Prix du numéro : 1 fr. Abonnement : 10 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 24 Septembre 1905.

V^o Nacla : Chronique. — Georges Dannonville : Le Miroir de Rosine. — Vincent Huet : Un illuminé. — Albert Cim : La Perle du Jard (suite). — Pierre Perault : Le Mari de Lisa (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Marc Mario : Femme d'officier (suite). — Emmanuel Gallus : La Tare (suite). — Variétés.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2530 du 23 Septembre 1905

Dernier portrait de M. de Brazza.

Italie : Les tremblements de terre en Calabre : Vues de Monte-Leone, Parchilia. — Rue en ruine. — Recherche de cadavres. — Le roi en auto.

Allemagne : Défilé des hussards de Bonn devant l'Empereur Guillaume.

Syracuse : Le port. — Le théâtre grec. — L'aspect des Latonies, du Paradis et des Capucins. — L'oreille de Danys.

Un exploit d'alpinistes : Escalade de l'Aiguille de Félins par M. N. de Cesole. — Paris : le futur ministère des colonies, rue Oudinot : L'ancien hôtel Rapp.

La légation de Chine à Paris ; Le nouveau Ministre du Céleste-Empire, S. E. Lion-S. S.

Les humoristes en villégiature, par M. Jehan Testevuide.

Neurologie : M. René Goblet. — M. Eugène Veillot. — Le général Thibaudin.

Sports : La course du Mont-Ventoux. — La mort de M. Rol.

Roman illustré : Les Intrus, par M. Charles Esquier (Illustrations de Laurent Destoussaux).

Sports. — Échecs, par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

Bulletin Financier

La faiblesse quise manifestait en clôture samedi persiste aujourd'hui ; on parle d'une élévation du taux de l'escompte aux Banques de Londres et de Berlin et cela suffit pour enlever au marché toutes bonnes dispositions. Sur une reprise du Rio on se raffermir en fin de séance.

Notre 3 0/0 se retrouve à 99,80. Les Etablissements de Crédit maintiennent leurs précédents cours. La Banque de Paris fait 1519 le Crédit Lyonnais cote 1164 coupon de 27 fr. détaché ; le Crédit Foncier est à 730 ; le Comptoir National s'inscrit à 650 et la Société Générale est demandée à 649.

Nos chemins français conservent leur situation dernière. Le Nord se négocie à 1860 ; le Lyon à 1438 ; l'Orléans réactionne à 1495.

Le Suez est en baisse à 4517 ; le Rio par contre est en reprise à 1660. Moins de fermeté sur les rentes étrangères qui faiblissent dans leur ensemble ;

l'Italien à 105,25 ; l'Extérieure à 91,45 ; le Portugais fait 70,60. Les valeurs Russes se maintiennent également : le 3 0/0 1891 cote 81 ; le 3 0/0 1896 vaut 80 ; le 4 0/0 Consolidé 94,50.

Le Turc est à 91,47. La Banque Ottomane à 611.

Sur le marché des Banques l'action New-Kaffirs est très ferme à 11.

LA HERNIE GUÉRIE

Le Bandage Electro-Médical

MARIE FRÈRES

« Chers Messieurs »,

Je viens attester ma guérison complète, et je suis d'autant plus heureux de vous la signaler, que j'ai pu tout en portant votre joli Bandage Electro-Médical, continuer mes travaux et porter de grosses charges dans de mauvaises positions. Grâce à vous, me voici donc débarrassé pour toujours de cette malheureuse infirmité. Je vous en suis éternellement reconnaissant. Publiez ma guérison en toute assurance et mille fois merci.

BÉNAC, J., à St-Nicolas de la Grave, Tarn.

Ce certificat supprime tout commentaire. Plus

Bibliographie

MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée.
MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissier. — Tricot. — Crochet. — Fil. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photographie, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume: Broché: Paris, 3 fr. — Départements et Etranger: 3 fr. 75. — Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e PUBLICATIONS DE FAMILLE LA POUPEE MODELE

Revue des petites filles, illustrée de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois

Un an, Paris, 7 fr.; Seine, 8 fr.; départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro

Religion. — Morale. — Éducation. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Étoffes imprimées.

Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Masque.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

BIBLIOTHEQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collection: 3 fr. 50 le volume broché

Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS:

MM. Aiguesperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaida Fleuriot, Champol.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e PUBLICATIONS DE FAMILLE LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines

Un an: France: 6 fr. — Union postale: 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches coloriées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

52, rue St-Georges, Paris, IX^e PUBLICATIONS DE FAMILLE JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis

Revue de la jeune fille et de la femme

Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Édition violette, purement littéraire.

Un an: Paris, 8 fr.; Départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

21 pages de texte par numéro

Éducation. — Morale. — Littérature. — Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualités. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Éditions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente.

ÉDITION VIOLETTE, purement littéraire.

Un an: Paris, 8 fr.; Départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

NEURALGIES MIGRAINES. — Céphalées, vertiges, etc.

ASTHÈNE, toux, bronchite, etc.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 6

MADELEINE

ET PETIT-PIERRE

Nouvelle
PAR O. JUSTICE

VI

Plus au soleil et un peu à l'écart, est la ruine où la mère Grébu s'est fait une chambre et une cuisine avec une table, où elle tient ses bêtes à couvert.

Pierre vint donc un soir trouver la vieille, sans rien dire à personne. Il eût été honteux que l'on connût sa pensée. La macaque le regarda sournoisement sous le nez, en clignant son œil gris, et lui demanda d'abord un écu, pour ouvrir les voies, disait-elle, et rendre l'esprit plus perspicace.

Heureusement le gars, prévoyant le cas, s'était muni.

Tirant donc un chiffon de sa poche, il en sortit et donna à la vieille un écu flamant neuf.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haras.

Édition verte: Un an: Paris, 16 fr.; Départements, 19 fr.; Union postale, 22 fr.

Édition chamois: Un an: Paris, 12 fr.; Départements, 14 fr.; Union postale, 17 fr.

Comprendant: Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures coloriées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessin-décalquables. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapissier. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles. — Fusains. — Menus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
Faire un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

lit ou déposé par jour, 40.000 journaux ou revues du monde entier

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'OFFICIEL

Contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique: ACHAMBURE-PARIS

Adresse téléphonique: 102-62

Écrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX^e)

Demandez partout les Lectures de la Semaine. 15 c. le numéro.

TABEAU

présentant la fixation des jours pendant lesquels les Cultivateurs seront admis à faire à la Mairie de leur commune la déclaration de planter du tabac en 1906

NOMS DES COMMUNES	INDICATIONS DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie	NOMS DES COMMUNES	INDICATIONS DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie
Arrondissement de Cahors			
CANTON DE CAHORS (Nord)			
Cahors (Nord)	16, 17, 18, 19, 20, 21, et 22 octobre, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 heures.	Albas	20, 21 octobre, de 12 à 4 h.
Espérel	19 et 20, de 1 h. à 4 h.	Anglars-Juillac	19, 20, 21, de 12 à 4 h.
Mercuès	21, 23, 24, 25 et 26, de 9 à 12 heures et de 1 à 4 h.	Bélaysse	27, de 12 à 4 h.
Larroque-des-Arcs	21, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Caillac	16, 17, 18, de 1 à 4 h.
Lamadelleine	16, 17, 18, 19, 20, de 12 à 4 h.	Castelfranc	18, de 9 à 12, et de 1 à 4 h.
Pradines	16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 24, de 12 à 4 heures.	Douelle	16, 17, 18, 19, 20, de 9 h. à 12 h. et de 1 à 4 h.
Valroufié	23 et 24, de 1 h. à 4 h.	Luzech	23, 24, 25, 26, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
CANTON DE CAHORS (Sud)			
Cahors (Sud)	16, 17, 18, 19, 20, 21 et 23 oct. de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Parnac	17, 18 et 19, de 12 h. à 4 heures.
Arcambal	Pasturat... 16, 17, de 9 h. à 12 h.	Saint-Vincent	21, 23, de 1 h. à 4 h.
Bourg	24, 25, 26, 27 et 28, de 8 à 12 heures.	CANTON DE MONTECUQ	
Labastide-Marnhac	26, 27, 28, de 12 à 4 heures.	Lascabanes	16, 17 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
Montat (le)	24, 25, de 8 h. 1/2 à 11 h.	Montcuq	18, de 11 h. à 4 h.
CANTON DE CASTELNAU			
Castelnau	16 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 heures.	Saint-Cyprien	20, 21, de 12 à 4 h.
Flaugnac	17, 18, de 12 à 4 h.	Saint-Laurent	19, de 12 à 4 h.
Cézac	23, 24, de 11 id.	CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE	
L'Hospitalet	24, 25, de 12 h. à 4 h.	Grézels	23, 24, 25, oct. de 1 à 4 h.
Pern	19, 20, 21, de 12 h. à 4 h.	Lagardelle	23, 24, de 12 à 4 h.
Saint-Paul-Labouffie	23, de 2 h. à 4 h.	Pescadoires	26, 27, de 1 h. à 4 h.
Sainte-Alauzie	24, 25, de 12 h. à 4 h.	Prayssac	16, 17, 18, 19, 20, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
CANTON DE CATUS			
Boissières	26 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Puy-l'Évêque	21, de 1 à 4 heures.
Catus	23, de 11 à 3 h.	CANTON DE SAINT-GÉRY	
Craissac	16, de 12 à 4 heures.	Bergant	21, 23 oct., de 12 h. à 4 h.
Labastide-du-Vert	26 id.	Bouziès	18, 19, de 8 h. à 12 h.
Maxou	16, 17, 18, de 12 h. à 4 h.	Cours	16, 17, 18, de 12 h. à 4 h.
Nozèjous	25 id.	Crérols	19, 20, de 12 h. à 4 h.
Saint-Denis	24, de 12 h. à 4 h.	Esclanzels	20, 21, de 9 h. à 12 h.
Francoules	19, de 11 à 3 heures.	Tour-de-Faure	21, 23, 24, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
Saint-Médard	25, de 12 à 4 heures.	Saint-Cirq-Lapopie	16, 17, 18, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
Calamane	20, 21, de 12 h. à 4 h.	Bouziès-Bas	16, de 1 à 4 h.
Junies (les)	16, 17, de 12 h. à 4 h.	St-Géry (Bourg)	19, 20, 21, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
CANTON DE LALBENQUE			
Aujols	16 octobre, de 12 h. à 4 h.	Masseris	17, 18, de 1 à 4 h.
Cieurac	17, de 12 h. à 4 h.	Vers	19, 20, 21, 23, 24, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
Cremps	18, de 12 h. à 4 h.	Arrondissement de Figeac	
Flaujac	30, 31, de 1 h. à 4 h.	CANTON DE BRETENOUX	
Fontanes	19, de 12 h. à 4 heures.	Bretenoux	20 octobre, de 2 h. à 4 h.
Laburgade	20 id.	Prudhomat	18, 19, de 12 h. à 4 h.
Lalbenque	21, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	St-Michel-Loubéjou	17, de 12 h. à 4 h.
Montdoumerc	23, de 1 h. à 4 h.	CANTON DE CAJARC	
CANTON DE LAUZÈS			
Blars	20, 21 oct., de 12 à 4 h.	Carayac	19 octobre, de 2 à 4 h.
Cabrereys	16, 17, 18, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Cadriou	16, de 1 à 4 h.
Cras	17, de 1 h. à 4 h.	Bajac	16, 17, de 8 à 11 et de 1 à 4 h.
Lauzès	21, de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.	Gréalou	18, de 11 h. à 4 h.
Lentillac	19, 20, de 11 à 3 h.	Larnagol	17, 18, 19, 20, 21 de 1 à 4 h.
Orniac	21, de 11 à 3 h.	Laroque-Toirac	21, de 12 h. à 4 h.
Sabadel	18, de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.	Marcillac	16, 17, 18, 19, de 8 à 11 h. et de 1 à 4 h.
Saint-Martin-de-Vers	16, de 8 h. à 12 h.	Montbrun	20, de 1 h. à 4 h.
Sauliac	20, 21, 23, de 12 h. à 4 h.	St-Chels	18, 19, de 12 h. à 4 h.
Senailiac	19, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	St-Pierre-Toirac	23, de 1 h. à 4 h.
Saint-Cernin	20, de 1 à 4 heures.	St-Sulpice	16, 17, de 12 h. à 4 h.
CANTON DE LIMOGNE			
Calvignac	23, 24, 25 oct. de 1 à 4 h.	CANTON DE FIGEAC (Ouess)	
Cénévrières	16, 17, 18, de 11 à 4 h.	Bédier	20 octobre, de 1 h. à 4 h.
Cugnac	19, de 12 h. à 4 h.	Lissac	21, de 1 h. à 3 h.
St-Martin-Labouval	19, 20, 21, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	CANTON DE LIVERNON	
Limogne	20, de 1 h. à 4 h.	Assier	19 octobre, de 1 h. à 3 h.
CANTON DE LUZÉCH			
Albas	20, 21 octobre, de 12 à 4 h.	Boussac	21, de 9 h. à 11 h.
Anglars-Juillac	19, 20, 21, de 12 à 4 h.	Brengus	16, 17, de 11 h. à 4 h.
Bélaysse	27, de 12 à 4 h.	Corn	23, 24, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
Caillac	16, 17, 18, de 1 à 4 h.	Durbans	18, de 1 h. à 4 h.
Castelfranc	18, de 9 à 12, et de 1 à 4 h.	Espédaillac	20, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Douelle	16, 17, 18, 19, 20, de 9 h. à 12 h. et de 1 à 4 h.	Grézels	17, de 1 h. à 3 h.
Luzech	23, 24, 25, 26, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	Livernon	16, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Parnac	17, 18 et 19, de 12 h. à 4 heures.	Quissac	19, de 12 h. à 4 h.
Saint-Vincent	21, 23, de 1 h. à 4 h.	Reilhac	23, de 1 h. à 3 h.
CANTON DE SAINT-CÉRÉ			
Loubressac	21 octobre, de 1 h. à 3 h.	Espagnac-St-Eulalie	18, 19, de 12 h. à 4 h.
St-Céré	16, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Sonac	20, de 1 h. à 3 h.
Arrondissement de Gourdon			
CANTON DE GOURDON			
Gourdon	23, 24, 25 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h.	St-Simon	24, de 1 h. à 4 h.
Anglars-Nozac	24, de 8 h. à 10 h.	CANTON DE SAINT-GÉRY	
Payrinhac	20, de 8 h. à 11 h.	Bergant	21, 23 oct., de 12 h. à 4 h.
St-Clair	18, 19, de 1 h. à 4 h.	Bouziès	18, 19, de 8 h. à 12 h.
Soullaguet	16, de 9 h. à 11 h.	Cours	16, 17, 18, de 12 h. à 4 h.
Vigan (le)	17, de 1 h. à 3 h.	Crérols	19, 20, de 12 h. à 4 h.
St-Cirq-Madelon	21, de 12 h. à 4 h.	Esclanzels	20, 21, de 9 h. à 12 h.
Rouffilhac	23, de 12 h. à 3 h.	Tour-de-Faure	21, 23, 24, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
CANTON DE GRAMAT			
Gramat	21 octobre, de 1 h. à 4 h.	Saint-Cirq-Lapopie	16, 17, 18, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
Miers	24, de 1 h. à 3 h.	Bouziès-Bas	16, de 1 à 4 h.
Rignac	23, de 11 h. à 12 h.	St-Géry (Bourg)	19, 20, 21, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
CANTON DE LABASTIDE-MURAT			
Caniac	16, 17, 18, oct., de 1 h. à 3 h.	Masseris	17, 18, de 1 à 4 h.
CANTON DE MARTEL			
Baladour	16, 17 oct., de 1 h. à 4 h.	Vers	19, 20, 21, 23, 24, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
Creysses	18, 19, de 1 h. à 4 h.	Arrondissement de Figeac	
Cuzance	23, de 1 h. à 4 h.	CANTON DE BRETENOUX	
Floirac	19, 20, de 1 h. à 4 h.	Bretenoux	20 octobre, de 2 h. à 4 h.
Martel	21, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	Prudhomat	18, 19, de 12 h. à 4 h.
Montvalent	18, de 2 h. à 4 h.	St-Michel-Loubéjou	17, de 12 h. à 4 h.
St-Denis	16, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE CAJARC	
CANTON DE PAYRAC			
Fajoles	21 octobre, de 12 h. à 4 h.	Carayac	19 octobre, de 2 à 4 h.
Lamothé-Pénelon	16, 17, de 1 h. à 4 h.	Cadriou	16, de 1 à 4 h.
Loupjac	18, de 12 h. à 4 h.	Bajac	16, 17, de 8 à 11 et de 1 à 4 h.
Masclat	19, 20, de 8 h. à 11 h.	Gréalou	18, de 11 h. à 4 h.
Payrac	16, 17, de 8 à 11 h.	Larnagol	17, 18, 19, 20, 21 de 1 à 4 h.
Roc (le)	19, 20, 21, de 12 h. à 3 h.	Laroque-Toirac	21, de 12 h. à 4 h.
Nadaillac	18, de 12 h. à 4 h.	Marcillac	16, 17, 18, 19, de 8 à 11 h. et de 1 à 4 h.
CANTON DE SAINT-GERMAIN			
Concorès	16, 17, 18, 19 octobre, de 12 h. à 4 h.	Montbrun	20, de 1 h. à 4 h.
St-Germain	23, 24, 25, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	St-Chels	18, 19, de 12 h. à 4 h.
St-Chamarand	21, de 1 h. à 4 h.	St-Pierre-Toirac	23, de 1 h. à 4 h.
Frayssinet	20, de 1 h. à 4 h.	St-Sulpice	16, 17, de 12 h. à 4 h.
CANTON DE SALVIAC			
Dégagnac	16, 17, 18, 19, 20, 21, 23 oct. de 8 à 11 et de 1 à 4 h.	CANTON DE FIGEAC (Ouess)	
Léobard	16, 17, de 12 à 4 h.	Bédier	20 octobre, de 1 h. à 4 h.
Salviac	18, 19, 20, 21, 23, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	Lissac	21, de 1 h. à 3 h.
CANTON DE SOULLAC			
Lacave	21, 23 octobre, de 1 à 4 h.	CANTON DE LIVERNON	
Lachapelle-Auzac	16, 17, de 12 h. à 4 h.	Assier	19 octobre, de 1 h. à 3 h.
Lanzac	20, 21, 23, de 12 h. à 4 h.	Boussac	21, de 9 h. à 11 h.
Meyronne	20, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	Brengus	16, 17, de 11 h. à 4 h.
Pinsac	16, 17, 18, de 12 h. à 4 h.	Corn	23, 24, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
St-Sozy	16, 17, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	Durbans	18, de 1 h. à 4 h.
Souillac	18, 19, 20, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Espédaillac	20, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
CANTON DE VAYRAC			
Bétaillé	18, octobre, de 1 à 4 h.	Grézels	17, de 1 h. à 3 h.
Condât	20, de 1 h. à 3 h.	Livernon	16, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Vayrac	17, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	Quissac	19, de 12 h. à 4 h.
Stranquels	19, de 1 h. à 4 h.	Reilhac	23, de 1 h. à 3 h.
CANTON DE VAYRAC			
Bétaillé	18, octobre, de 1 à 4 h.	Espagnac-St-Eul	